

Commission de l'Enseignement de promotion sociale, de
la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des
chances du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2017–2018

16 JANVIER 2018

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 16 JANVIER 2018 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (Article 81 du règlement)	3
1.1	Question de M. Yves Evrard à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Développement de l'e-learning»	3
1.2	Question de M. Yves Evrard à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Conventions de valorisation de formations dispensées par des organismes régionaux»	4
1.3	Question de Mme Laetitia Brogniez à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Mise en place de la SARJEPS».....	5
1.4	Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Montées de classe des organisations de jeunesse».....	6
1.5	Question de Mme Déborah Gérardon à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Stérilisation volontaire des femmes»	6
1.6	Question de Mme Marie-Dominique Simonet à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «État des lieux du plan intrafrancophone contre les violences envers les femmes»	7
1.7	Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Année 2017 d'Alter Égales».....	9
1.8	Question de Mme Lyseline Louvigny à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Sous-représentation des femmes dans les filières du numérique»	9
2	Ordre des travaux	11

Présidence de Mme Christie Morreale, présidente.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 15h35.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Questions orales (Article 81 du règlement)

1.1 Question de M. Yves Evrard à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Développement de l'e-learning»

M. Yves Evrard (MR). – La révolution numérique a profondément transformé notre société et particulièrement le monde de l'enseignement. C'est ainsi que l'enseignement à distance est devenu *e-learning* depuis le 1^{er} février 2016. En fonction de cette évolution, le métier d'enseignant sera très certainement amené à se transformer et à s'adapter.

Madame la Ministre, à l'entame de 2018, pouvez-vous faire le point sur l'évolution de l'*e-learning*? Un rapport de l'Université de Liège (ULiège) vous est-il parvenu à ce sujet?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Le décret du 13 juillet 2016 institue la démarche et les objectifs de mutation de l'enseignement à distance vers le service de formation en ligne. Cette évolution du dispositif est soutenue par un plan d'action permettant d'accompagner et de surveiller la transformation de l'*e-learning* tant du point de vue pédagogique et technologique, que du point de vue de la réorganisation du personnel en termes de métier et de profil. Sur cette base, la majorité des actions initialement prévues ont été réalisées dans les délais impartis.

Le passage de l'enseignement à distance «papier» vers l'*e-learning* a pu être opéré en janvier 2016. Le nouveau dispositif proposé par la plateforme de formation en *e-learning* offre aujourd'hui aux apprenants un accès à leurs supports de cours, à des exercices interactifs, à des dépôts et corrections de devoirs, à du tutorat par le biais de systèmes de messagerie ou de forums. Il permet également aux tuteurs d'assurer l'accompagnement pédagogique et administratif des apprenants et institue un espace de création de contenus pédagogiques et de ressources technopédagogiques.

Pour ce qui est des données statistiques, tous les apprenants actifs dans l'ancien dispositif par correspondance ont été transférés, lors des différentes phases de la mutation, vers le dispositif en ligne: 1 723 d'entre eux sont encore inscrits à ce jour. Dans le cadre du nouveau dispositif, 4 487 nouveaux apprenants se sont identifiés en 2016 et 2 909 en 2017, pour un total de 26 175 unités de modules de formation. En 2016 et 2017, les apprenants ont déposé pas moins de 152 500 devoirs, tous corrigés par leur tuteur. Cela vous donne une idée globale de l'activité des apprenants sur la plateforme d'*e-learning*.

En termes de ressources humaines, et complémentairement à l'objectif de neuf équivalents temps plein précédemment en place, il était prévu d'y adjoindre six postes temps plein financés au moyen de fonds sociaux européens pour le développement du Centre de ressources pédagogiques. Quatre d'entre eux ont été pourvus et les deux derniers sont en cours d'engagement.

En ce qui concerne la communication, outre la campagne menée fin 2016, de nombreuses actions de promotion sont menées chaque année à destination des publics les plus concernés. On peut citer la participation à différents événements — dont le salon du service d'information sur les études et les professions (SIEP), le salon *Evo-lu*TIC, ou encore le salon «Parcours ton orientation» —, mais aussi des colloques, des séances d'information pour les professeurs en cours de formation, ou encore l'organisation de rencontres régulières avec des organismes relais tels qu'Infor Jeunes, le SIEP, les centres psycho-médico-sociaux (PMS), les établissements scolaires et les Cités des métiers. Citons encore l'envoi de documentation aux différents organismes afin qu'ils diffusent l'information auprès de leurs usagers.

Le rapport réalisé par le Centre de recherche sur l'instrumentation, la formation et l'apprentissage (CRIFA) du service de technologie de l'éducation de l'Université de Liège a été réceptionné fin décembre dernier. Au-delà des aspects contextuels et méthodologiques, les éléments les plus significatifs de l'étude portent sur les résultats de l'enquête menée auprès des formateurs, des apprenants et des acteurs extérieurs, sur les besoins perçus et sur les évolutions nécessaires.

Le rapport formule également douze recommandations nécessaires à l'implémentation optimale de l'*e-learning*, dont la nécessité d'établir une définition commune, d'accompagner de manière continue les formateurs au changement en termes techniques et technopédagogiques, mais aussi de les former et de mettre en place l'*e-learning* de manière progressive au travers de dispositifs hybrides. Cependant, les chercheurs précisent que les différentes actions mises en place grâce à la création du Centre de ressources pédagogiques permettent déjà de répondre à ces différents points d'attention.

Néanmoins, et afin de garder la démarche objective et de l'intégrer dans une dynamique de co-construction, je vous propose de transmettre la présente étude à votre Parlement, et en particulier à cette commission, et de solliciter son inscription à l'ordre du jour d'une prochaine commission. Nous pourrions ainsi entendre et interroger les chercheurs du CRIFA sur les résultats et les recommandations dudit rapport.

M. Yves Evrard (MR). – Je vous remercie pour cette réponse, Madame la Ministre. Ce serait effectivement une excellente chose de pouvoir prendre connaissance de ce rapport. J'entends bien dans votre réponse que le secteur est en pleine évolution et que l'offre est en constante augmentation, y compris dans les effectifs dédiés à ce type d'enseignement. Pour ma part, j'introduirai une demande officielle pour que nous puissions en discuter plus amplement au sein de cette commission.

1.2 Question de M. Yves Evrard à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Conventions de valorisation de formations dispensées par des organismes régionaux»

M. Yves Evrard (MR). – En juin 2017, l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) a été amenée à rendre un avis sur la reconnaissance des acquis de la formation en comptable et candidat expert-comptable organisée par le Service formation des petites et moyennes entreprises (SFPME) et la Chambre belge des comptables (CBC) et sur un projet de convention de valorisation. L'ARES a rendu un avis favorable, mais elle insiste sur le fait que la certification reste une compétence exclusive des établissements supérieurs de promotion sociale et des hautes écoles.

Madame la Ministre, je souhaiterais y voir plus clair! Ce type de convention entre organismes de formation professionnelle régionaux et instances d'enseignement est-il fréquent? Des secteurs d'activité autres que le secteur de la comptabilité sont-ils concernés? D'autres conventions de ce type pourraient-elles être mises en place à l'avenir et selon quelles balises éventuelles?

Concrètement, quelle sera la plus-value pour l'étudiant qui a suivi la formation organisée, à partir du moment où celle-ci ne bénéficie d'aucune reconnaissance? Pourra-t-il valoriser sa formation immédiatement ou devra-t-il valider ses compétences en passant par un établissement de promotion sociale ou une haute école, seules institutions compétentes en termes de certification?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – L'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 29 novembre 2017, qui a abrogé celui adopté le 29 septembre 2011, fixe les modalités particulières de reconnaissance des capacités acquises pour l'accès aux études, le suivi et la sanction de celles-ci dans l'enseignement de promotion sociale. Les formations organisées en dehors de l'enseignement peuvent, à certaines conditions, être reconnues et valorisées sur la base d'une convention entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et un organisme de formation régionale, un service de formation organisé par les services publics ou des entreprises privées, ou encore un organisme d'éducation permanente.

Plusieurs conventions ont déjà été approuvées par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles au niveau de l'enseignement secondaire de promotion sociale dans les domaines de l'électricité, de la mécanique, de la maçonnerie, de la menuiserie, de la restauration ou encore de l'aide aux personnes. Pour ce qui est de l'enseignement supérieur, deux conventions de bachelier en comptabilité, l'une avec l'Institut de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises (IFAPME), l'autre avec le SFPME, ont été validées.

Concrètement, la convention établie fixe systématiquement, d'une part, la liste des unités d'enseignement dont les prérequis à l'inscription ne doivent pas faire l'objet d'une vérification par les conseils des études et, d'autre part, les modalités particulières de reconnaissance de parcours de formation permettant de sanctionner les unités d'enseignement sans vérification des acquis d'apprentissage par les conseils des études. Ce principe de valorisation permet à l'étudiant d'accéder et de poursuivre son cursus au sein de l'enseignement de promotion sociale afin d'obtenir un diplôme plus rapidement après avoir réussi les unités d'enseignement complémentaires, exclusivement organisées par notre enseignement.

Toute demande de convention fait l'objet d'un examen par le Conseil général de l'enseignement de promotion sociale. Au niveau de l'enseignement supérieur, cet examen est réalisé par l'ARES. Le suivi de telles conventions est assuré par le Service général de l'inspection de notre enseignement. Le gouvernement vient d'approuver le rapport d'évaluation de ces conventions de valorisation, réalisé par ledit service. Les conclusions sont extrêmement positives: le niveau des études est conforme aux attentes. Je rappelle que la réforme du dispositif de valorisation des acquis, approuvée par le gouvernement fin novembre, vise à simplifier et à améliorer le mécanisme.

Mon souhait est de renforcer ce genre de convention. À cette fin, j'ai prévu d'engager un représentant chargé d'assurer la visibilité, la pro-

motion et la représentation de notre enseignement au sein d'instances privées et publiques. L'une des tâches spécifiques de cette personne sera de nouer de nouvelles collaborations en matière de conventions de valorisation pour répondre aux besoins et demandes de formation des secteurs intéressés, et ce, dans une démarche d'apprentissage tout au long de la vie. L'appel à candidatures pour ce poste sera lancé au cours des prochaines semaines.

M. Yves Evrard (MR). – J'entends bien que le nouveau dispositif de valorisation des acquis permettra une forme de reconnaissance de toutes ces formations dispensées, grâce à des conventions avec différents organismes. Cela m'amène à attirer votre attention sur la nécessité d'une extrême rigueur: il existe peut-être une part de subjectivité dans la reconnaissance et il ne faudrait pas qu'elle soit préjudiciable pour les personnes qui ont suivi ces formations et qui feraient demain, dans le monde de l'emploi, les frais d'un fossé gigantesque entre leur niveau de qualification et les attentes des employeurs.

Si le dispositif offre une forme de souplesse qui correspond à l'air du temps, il n'en reste pas moins qu'il faut rester extrêmement vigilant dans la valorisation des compétences. Il faudra aussi avoir le courage de dire, en fin de cursus, si la personne maîtrise ou non l'ensemble des compétences.

1.3 Question de Mme Laetitia Brogniez à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Mise en place de la SARJEPS»

Mme Laetitia Brogniez (MR). – Depuis le 1^{er} septembre 2017, la structure d'appui pour la réinsertion des justiciables par l'enseignement de promotion sociale (SARJEPS) est opérationnelle. Cette structure a pour mission de mettre à profit la période d'incarcération du détenu pour le préparer à augmenter ses compétences sociales et professionnelles. Elle permet aussi au détenu de développer une meilleure image de soi, de participer à son insertion sociale et de le rapprocher de l'accès au marché de l'emploi.

La SARJEPS devrait permettre aux ex-détenus, après leur sortie de prison, de poursuivre le parcours de formation entamé en prison dans l'enseignement de promotion sociale ou de démarrer un nouveau parcours de formation.

En réponse à une précédente question que je vous avais posée à ce sujet, vous aviez précisé que 800 000 euros seraient affectés de manière récurrente à cette structure. Vous m'aviez également indiqué que ce projet devrait être doté d'une assise juridique et qu'un projet de décret serait présenté prochainement au gouvernement.

Madame la Ministre, comment la structure de la SARJEPS évolue-t-elle? Est-elle pleinement opérationnelle?

Les formations «Réinsert», financées à 50 % par le Fonds structurel européen, bénéficient également d'un financement SARJEPS. Quels sont les montants qui leur sont affectés?

Enfin, où en êtes-vous dans l'élaboration du décret permettant de doter ce projet d'une assise juridique?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Madame la Députée, les objectifs poursuivis par cette structure touchent, comme vous l'avez mentionné, à une question essentielle du droit à l'enseignement, à savoir l'universalité de ce droit fondamental reconnu par notre Constitution ainsi que par la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) qui reconnaît à toute femme libre ou détenue le droit de suivre un enseignement.

C'est dès lors avec la plus grande des minuties que j'ai travaillé à un texte organisant la structure en création de la manière la plus stable et pérenne possible et au financement de l'offre de formation des établissements. Dans cette perspective, j'ai souhaité que des entretiens soient menés avec les différents acteurs du projet, en ce compris les réseaux d'enseignement ainsi que les personnes actuellement chargées de piloter le projet cofinancé par le Fonds social européen (FSE) au sein du Centre de coordination et de gestion des fonds européens pour l'enseignement de promotion sociale (CCG-EPS).

Lors de ces entretiens, tous les chargés de cours déjà impliqués dans les formations dispensées en prison ont jugé plus cohérent de conserver le nom du projet cofinancé depuis plusieurs années par le FSE et qui a acquis une certaine notoriété dans le secteur de l'enseignement de promotion sociale (EPS), et d'en faire la dénomination de la future structure.

Je vous annonce donc que cette structure pérenne se nommera RÉINSERT. En effet, relativement au montant prévu pour les formations dispensées dans le cadre de RÉINSERT, une enveloppe récurrente de 800 000 euros a été affectée au projet au budget initial 2018. Elle devra couvrir des dépenses tant fonctionnelles que de personnel. Une partie substantielle de cette enveloppe sera mobilisée pour conforter les projets des établissements, en complément des périodes qu'ils consacrent à l'enseignement en prison, et en complément des financements du FSE. Je ne suis pas encore en mesure, aujourd'hui, d'en préciser le montant.

Par ailleurs, vous me demandez où nous en sommes et je vous annonce donc que je soumettrai ce texte au gouvernement dans les prochaines

semaines.

Mme Laetitia Brogniez (MR). – Si je comprends bien, le projet SARJEPS sera en fait englobé dans le projet «Réinsert»?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Oui.

Mme Laetitia Brogniez (MR). – Je vous encourage, Madame la Ministre, à donner le plus rapidement possible une assise juridique à cette structure afin d'assurer son bon fonctionnement, d'autant que son objectif est plus que louable.

1.4 Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Montées de classe des organisations de jeunesse»

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Les organisations de jeunesse (OJ) agréées bénéficient de subventions ordinaires annuelles, composées, d'une part, d'un montant forfaitaire destiné à couvrir tout ou partie des frais de fonctionnement et, d'autre part, d'une intervention dans les frais de rémunération des permanents.

Le montant des subventions de fonctionnement des organisations de jeunesse est lié à la classe de financement dont relève l'OJ.

En octobre dernier, vous annonciez des montées de classe pour certaines organisations de jeunesse, ce qui signifie l'octroi de subsides supplémentaires.

Madame la Ministre, tout d'abord, j'aurais voulu revenir avec vous sur les critères de montée de classe d'une organisation de jeunesse. Quels sont-ils? L'administration devait rendre des avis concernant les subsides octroyés en 2017, l'a-t-elle fait? Quelles sont les montées de classe accordées aux cinq principaux mouvements? Quelle en est l'ampleur? D'autres montées de classe seront-elles à l'ordre du jour en 2018?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – L'Administration m'a remis ses propositions de décisions sur l'ensemble des demandes d'agrément et de sauts de classe le 13 décembre dernier. Celles-ci s'appuient sur les avis remis par les services d'inspection et de la Commission consultative des organisations de jeunesse. Mes décisions ont été notifiées aux opérateurs concernés fin décembre, comme prévu par le décret.

Les critères à prendre en compte dans le cadre de ces sauts de classe dépendent du type d'organisations de jeunesse, au nombre de cinq. Il

s'agit des mouvements de jeunesse, des mouvements thématiques, des services de jeunesse, des fédérations d'organisations de jeunesse et, subtilement que nous avons aussi évoquée, des fédérations de centres de jeunes.

Pour les mouvements thématiques, les critères sont, de manière cumulative: le nombre de membres, de groupes locaux, de conseils étudiants ainsi que le nombre d'activités annuelles. Pour les mouvements de jeunesse, le critère est le nombre de membres. Pour les services de jeunesse, le critère est le nombre d'activités annuelles. Pour les fédérations d'organisations de jeunesse, le critère est le nombre d'associations représentées. Pour les fédérations de centres de jeunes, le critère est aussi le nombre de membres.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, seize sauts de classe ont été accordés au bénéfice de treize organisations de jeunesse pour un montant total de 196 480 euros. Par ailleurs, deux associations se voient octroyer l'agrément en tant qu'organisations de jeunesse pour un total de 172 081,50 euros et trois se voient agréer leur dispositif particulier pour un montant de 97 601,70 euros.

Quant aux sauts de classe prévus pour 2018, les opérateurs ayant jusqu'au 30 juin pour introduire leur demande, je ne peux donc pas en prévoir le nombre à ce stade.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse détaillée et complète. Je resterai attentive à cette question.

1.5 Question de Mme Déborah Gérardon à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Stérilisation volontaire des femmes»

Mme Déborah Gérardon (PS). – La stérilisation volontaire des femmes – pour reprendre le terme médical approprié – est aussi appelée contraception définitive. Face à la stérilisation volontaire, les femmes et les hommes ne sont toujours pas traités de manière égale. Alors que le nombre de vasectomies augmente, celui des ligatures de trompes diminue. Les femmes souhaitant être «stérilisées» pour des raisons non médicales sont trop souvent jugées et stigmatisées, en premier lieu par les professionnels de la santé. Certes, le rôle de ces derniers est de prévenir du caractère irréversible d'une telle opération, mais le choix de ces femmes est majoritairement le fruit d'une réflexion qui devrait être respectée.

Est-il normal qu'une femme doive consulter plusieurs praticiens avant d'en trouver un acceptant de l'opérer? Le droit de jouir de son corps doit également passer par le respect du choix de

ne pas avoir d'enfant. Ne faudrait-il pas mettre en place une information destinée aux professionnels de la santé afin que les femmes puissent, sans peur d'être jugées, demander à pouvoir bénéficier de cette intervention?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Qu'il fasse l'objet d'injonctions ou d'interdits, le corps des femmes reste encore un terrain de combat idéologique et d'emprise. Qu'il s'agisse de la remise en cause de la possibilité de recours à l'avortement, toujours présent dans le Code pénal parmi «les crimes et délits contre l'ordre des familles et la moralité publique», ou de celle de l'accès à la pilule du lendemain, les femmes restent effectivement plus sujettes que les hommes à une pression sociale en faveur de la procréation.

Néanmoins, en ce qui concerne la stérilisation volontaire, il me semble que les témoignages tendant à dissuader les individus, surtout lorsqu'ils sont jeunes et sans enfant, d'avoir recours à la stérilisation concernent tant les hommes que les femmes. La question de savoir s'il est légitime de la part du corps médical de refuser ces interventions pose évidemment question, tant sur le plan éthique, en considérant que les barrières aux interventions sont identiques pour les deux sexes, qu'au niveau des inégalités de genre, si l'on devait conclure que les refus sont plus nombreux pour les femmes que pour les hommes.

À défaut de références scientifiques fiables sur la question, je ne me permettrai pas de conclusion hâtive. Je préfère émettre une hypothèse alternative, résultant du constat d'une possible diminution des interventions de ligature des trompes par rapport à une augmentation du nombre de vasectomies. La contraception est aujourd'hui encore majoritairement considérée comme une prérogative féminine et constitue une charge normée et imposée, alors qu'elle est loin d'être un acte banal et sans risque. Il serait donc réjouissant que les hommes participent davantage à la contrainte de la contraception, déchargeant ainsi les femmes de l'assumer seules.

La campagne «*Fifty-Fifty*», récemment lancée par les Femmes prévoyantes socialistes, s'inscrit d'ailleurs dans cette démarche et encourage une prise en charge, mais aussi une contraception portée de manière égalitaire au sein du couple. Je pense qu'il est intéressant d'informer davantage la population sur la notion de contraception égalitaire et c'est d'ailleurs ce que nous tentons déjà de faire au sein des services. Peut-être devrions-nous encore amplifier le mouvement?

1.6 Question de Mme Marie-Dominique Simonet à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des

femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «État des lieux du plan intrafrancophone contre les violences envers les femmes»

Mme Marie-Dominique Simonet (cdH). – L'exposition «*Que portais-tu ce jour-là?*» se tient pour le moment à Molenbeek. Organisée par le service prévention de la commune, en partenariat avec l'université du Kansas, elle lutte contre les préjugés sur le viol. Cette exposition met en évidence qu'une agression sexuelle ne survient jamais à cause de la tenue portée par la victime, mais bien parce qu'une personne en attaque une autre. Aucun vêtement ne protège d'une agression sexuelle ni ne la suscite! Je lisais par ailleurs dans la presse qu'à Bruxelles, 88 % des femmes ont déjà été victimes d'intimidations à caractère sexuel, selon une étude réalisée par l'université de Gand.

Pour combattre ces violences faites aux femmes, la Fédération Wallonie-Bruxelles, en concertation avec les autres gouvernements francophones, a établi le Plan intrafrancophone contre les violences sexistes et intrafamiliales. Adopté en juillet 2015, il est évalué annuellement. Ce plan est conséquent puisqu'il reprend près de 190 mesures sur six thématiques.

Je souhaite vous interroger sur le bilan de l'année écoulée et faire un état des lieux. Quelles ont été les mesures mises en œuvre en 2017? En Fédération Wallonie-Bruxelles, plusieurs mesures concernaient la formation de personnes de référence sur les mutilations génitales, le harcèlement de rue, les enfants victimes de violences ou témoins de violences conjugales. Où en est le développement de ces formations pour les personnes de référence, le personnel de l'ONE, des services d'aide à la jeunesse et des centres psycho-médico-sociaux (PMS)? Par qui sont-elles dispensées et selon quel calendrier? Par ailleurs, plusieurs campagnes de sensibilisation ont été lancées, l'une concerne les violences conjugales et l'autre vise à faire la publicité de la ligne téléphonique «SOS Viol». Quelles sont les retombées de ces campagnes?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Des éléments de ma réponse concerneront peut-être plus particulièrement Mme Ryckmans; j'espère que l'information n'en sera que plus complète.

Conformément aux engagements pris lors de l'adoption du plan intrafrancophone de lutte contre les violences sexistes et familiales pour la période 2015 -2019, un état des lieux exhaustif a été approuvé par le gouvernement de notre fédération, le 20 décembre dernier.

Comme vous l'avez souligné, ce plan contient 190 mesures réparties par objectif global

spécifique et opérationnel, conformément d'ailleurs à la structure de la Convention d'Istanbul. Pour chaque mesure, une entité pilote a été désignée, à savoir la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne ou la Commission communautaire française (COCOF), ainsi que les partenariats nécessaires à la pleine réalisation de ces objectifs. La Fédération est responsable, ou coresponsable avec la COCOF et la Région, de la mise en œuvre de 132 mesures.

D'un point de vue méthodologique, un comité de pilotage composé des représentants des administrations et cabinets concernés a lieu chaque mois, afin d'assurer la coordination des différentes actions du plan. Par ailleurs, plusieurs réunions bilatérales avec les cabinets concernés ont été organisées tout au long de l'année, pour lancer la réalisation des actions. En outre, toutes les administrations ont été interpellées dans le courant du dernier trimestre 2017, afin d'évaluer le niveau de mise en œuvre et l'impact des mesures les concernant. Quant à l'implication du secteur associatif, trois associations ont reçu une subvention dans le cadre de l'appel à projets Alter Égales 2017, pour un total de 45 000 euros, afin de contribuer à la réalisation du rapport alternatif relatif à la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul en Belgique. Ces travaux seront disponibles dans le courant du mois de septembre 2018. Ils contiendront aussi des recommandations.

D'une manière générale, le soutien aux acteurs de terrain travaillant dans la lutte contre la violence faite aux femmes a été intensifié: l'an dernier, un article budgétaire spécifique dédié à cette thématique a été créé et doté d'un crédit de 150 000 euros. Ce crédit sera doublé en 2018 et complémentarément à celui-ci, des moyens ont été consacrés à l'appel à projets 2017, dans le cadre d'Alter Égales.

Sans pouvoir dresser ici un état des lieux exhaustif des 132 mesures du plan, je voudrais souligner quelques avancées concernant les thématiques auxquelles vous faites allusion. Concernant la formation des personnes de référence pour ce qui est des mutilations génitales féminines et des violences liées à l'honneur, un groupe de travail réunissant l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), l'Aide à la jeunesse, les maisons de justice, les centres psycho-médico-sociaux (PMS) et les associations spécialisées, dont le réseau Mariage et Migration ainsi que le Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles (GAMS) a été mis en place. Plusieurs réunions de travail ont eu lieu depuis le mois de janvier 2017 et les réflexions sont en cours dans les différentes institutions, notamment pour évaluer l'opportunité de la désignation d'une telle personne de référence en leur sein, pour identifier les missions précises de ces dernières. Ainsi, au sein des services de promotion de la santé à l'école, deux premières journées de formation ont eu lieu les 20 et 21 décembre derniers. D'autres journées sont program-

mées dans le courant du premier trimestre 2018. Il s'agit de formations spécifiques couvrant à la fois les aspects médicaux, socioculturels et juridiques, tout en abordant des questions de communication avec les enfants et leurs parents. La désignation des personnes de référence pour ce secteur devrait être effectuée dans la foulée de ces formations.

Concernant les campagnes de sensibilisation, une nouvelle stratégie a été testée en 2017. En effet, constatant chaque année des pics d'appels majoritairement reçus au moment de la diffusion des campagnes, nous avons voulu éviter cet effet yoyo. Nous avons donc souhaité garantir une plus grande constance dans la visibilité des numéros verts, en étalant le plan de diffusion de la campagne tout au long de l'année.

La campagne relative à la promotion de la ligne d'écoute gratuite «SOS Viol» s'est pour sa part intensifiée, principalement grâce à un budget complémentaire qui a été dégagé et qui a permis de diversifier les supports de communication, afin de toucher davantage le public visé.

Un premier bilan statistique montre une augmentation de la fréquentation de plus de 30 % par rapport à 2016. Il montre également que 81 % des appels concernent des femmes victimes et 8 % des hommes victimes, que 73 % des appels concernent des viols et que, dans 78 % des cas, les auteurs sont bien connus de la victime. Un bilan complet de la campagne contre les violences conjugales sera établi dans le courant du premier trimestre 2018. Les premiers chiffres sont d'ores et déjà encourageants.

J'ajoute que pour «SOS Viol», nous avons souhaité travailler en collaboration avec l'association pour déterminer l'opportunité d'augmenter les plages horaires, puisqu'une des critiques formulées lors du lancement de la ligne d'écoute était sa disponibilité aux seules heures de bureau. Nous sommes à la disposition de l'association pour étendre ces horaires, afin de mieux correspondre aux horaires des femmes.

Mme Marie-Dominique Simonet (cdH). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces éléments complets au sujet des formations et des premiers bilans. Je note qu'un bilan plus précis sera élaboré dans les prochains mois. Une présence plus régulière a donc permis de faire émerger des appels qui, auparavant, ne seraient peut-être pas parvenus au service d'aide. Ces appels de détresse doivent avoir un écho.

Il me semble plus que jamais essentiel de combattre les violences faites aux femmes (ainsi qu'aux hommes d'ailleurs, même si le pourcentage de cas est plus faible), et de repréciser que ces violences sont inacceptables et insupportables, contrairement à ce que pourraient penser certains. Je vous remercie d'avoir augmenté et redéployé, sous certains de ses aspects, ce plan dont fait partie SOS Viol.

1.7 Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Année 2017 d'Alter Égales»

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Alter Égales offre aux femmes une tribune pour porter ensemble leurs revendications au niveau politique et pour mener des actions concrètes en faveur de leurs droits. Comme les années précédentes, les résultats des sous-commissions ont été présentés lors de la séance plénière de décembre 2017. Madame la Ministre, pouvez-vous nous dresser succinctement le bilan de cette année 2017 ainsi que les perspectives pour 2018?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – La quatrième assemblée d'Alter Égales a clôturé une année de travail des associations féminines et féministes ainsi que du comité de pilotage sur la thématique du droit à l'intégrité physique et psychique.

Onze réunions de sous-commission ont été tenues sur les trois thématiques retenues, à savoir le harcèlement dans l'espace public, les violences sexistes, les violences dans la prostitution et le traitement médiatique des violences faites aux femmes, en plus du comité de pilotage qui s'est réuni à plusieurs reprises pour encadrer tout le processus mis en place.

À l'issue de ce travail réalisé en sous-commission, 17 actions concrètes pour lutter contre les violences faites aux femmes, destinées aux différents niveaux de pouvoir, mais aussi à la société civile, ont été répertoriées. Elles se retrouvent toutes dans la brochure *Alter Égales* qui est même reprise sur le site web Alter Égales 2017.

Les recommandations relatives au harcèlement dans l'espace public et la prostitution s'adressent particulièrement aux responsables politiques, tant de la Fédération Wallonie-Bruxelles que des autres entités francophones et l'État fédéral. Comme annoncé lors de l'assemblée plénière en janvier dernier, je viens d'inviter l'ensemble des ministres compétents des différents niveaux de pouvoir à une table ronde ministérielle, le 6 février prochain, pour leur présenter les 17 propositions, en présence des présidents de commission. Il me semble extrêmement important que les pouvoirs publics dans leur ensemble se saisissent de cet enjeu, de cette thématique. Au-delà du fait que chacun s'exprime et se sent outré par différents faits d'actualité, je pense qu'il convient maintenant de travailler concrètement sur cette thématique.

En ce qui concerne les résultats de la commission sur les traitements médiatiques de la violence envers les femmes, l'essentiel des travaux

visent les recommandations concernant le traitement médiatique des violences envers les femmes. Ces recommandations actuellement formulées par l'Association des journalistes professionnels seront mises en perspective au regard d'une étude de l'Université catholique de Louvain (UCL) en cours sur cette question.

À côté des recommandations des sous-commissions, un appel à projets a également été lancé en mars 2017 et a débouché sur la sélection de 21 projets. Cinq projets supplémentaires ont également été soutenus grâce à des subventions spécifiques «violences». Au total, 26 projets liés aux trois thèmes des commissions sont en cours d'exécution. Les résultats de ces 26 projets sont attendus pour juin 2018.

Enfin, en ce qui concerne les perspectives 2018, le comité de pilotage s'est réuni pour la première fois hier, pour définir les thématiques des trois sous-commissions qui aborderont la thématique du droit à être représenté. Les réflexions sont donc en cours et le travail de 2018 a déjà commencé, comme vous le voyez.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, votre exposé montre l'importance du travail réalisé dans les sous-commissions et des différents thèmes qui ont été portés.

Nous resterons attentifs, notamment après la Conférence interministérielle du 6 février et par la suite, car il est utile, nécessaire et indispensable de travailler de manière transversale au profit des femmes et des hommes appartenant à la société dans laquelle nous vivons.

1.8 Question de Mme Lyseline Louvigny à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Sous-représentation des femmes dans les filières du numérique»

Mme Lyseline Louvigny (MR). – Seuls 2 % des étudiants inscrits dans la filière des sciences de l'informatique sont des filles. L'influence du genre sur le choix de la filière d'étude subsiste et renforce les inégalités entre les sexes. La persistance des stéréotypes est la principale raison de la sous-représentation des femmes dans le secteur numérique.

Comme vous l'avez souligné dans une précédente intervention, Madame la Ministre, l'initiative «*Girls' day, Boys' day*» lutte contre ce constat et est bien accueillie auprès des jeunes. Mais à la lecture de l'évaluation de l'année 2015-2016, il me paraissait important de lier deux recommandations au problème de l'absence de femmes dans le monde de l'informatique.

Tout d'abord, l'importance des profils des témoins aux activités «*Girls' day, Boys' day*» est

démontrée. En effet, les témoignages concrets permettent aux jeunes de se projeter dans les métiers présentés. L'étude de la sociologue Laura Merla démontre que, sans modèle féminin exerçant un métier dans le domaine des sciences de l'informatique, les jeunes filles n'envisagent aucun avenir dans ce domaine. Le profil des témoins est donc une composante cruciale pour motiver les élèves à opter pour une filière spécifique. Malheureusement, il n'est pas toujours facile pour les animateurs de trouver de nouveaux témoins.

Ensuite, le besoin spécifique de traiter de la question des métiers en pénurie, qui représentent une véritable opportunité pour les jeunes, est également attesté. En s'intéressant à ceux-ci, les jeunes saisiraient mieux l'intérêt de se former dans des filières en demande. De plus, pour attirer les filles dans le secteur du numérique, il est primordial de mettre en évidence l'ensemble des avantages qu'il propose, dont la garantie de trouver facilement un emploi à la fin de son cursus universitaire et la flexibilité de ce genre d'emploi.

Madame la Ministre, les recommandations émises dans l'évaluation de 2015 -2016 ont-elles été suivies au cours de l'année 2016-2017? Les métiers en pénurie ont-ils été abordés de façon plus spécifique? Savez-vous si des femmes exerçant un métier en lien avec les sciences de l'informatique sont venues témoigner lors des animations «*Girls' day, Boys' day*»? Est-il possible d'aider les animateurs à trouver des profils particuliers pour favoriser la présence des filles dans le secteur numérique?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – La problématique de la sous-représentation des femmes dans des métiers traditionnellement masculins tout comme la sous-représentation des hommes dans des domaines plus féminins est au cœur du projet «*Girls day, Boys' day*».

Cette opération annuelle, qui se déroule sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, a pour objectif d'encourager les jeunes à choisir un métier ou des études sans préjugés. Il est ainsi question d'éveiller la curiosité des filles pour les carrières scientifiques et techniques, comme l'informatique, l'électromécanique, la menuiserie ou la physique, et de susciter l'intérêt des garçons pour les professions dites du «*care*» comme la puériculture, le métier d'aide-soignant ou encore d'assistant social.

Pour l'année 2016 -2017, le projet «*Girls' day, Boys' day*» s'est déroulé dans 47 écoles et 146 classes des cinq provinces francophones et à Bruxelles: 2 485 élèves ont participé aux animations et aux rencontres avec des témoins. Le projet a également mobilisé 36 enseignants, 31 témoins exerçant des métiers dits «atypiques» pour leur sexe et 34 associations partenaires.

Les coordinatrices provinciales ont veillé à constituer une base de données de témoins la plus hétérogène possible, notamment dans les métiers en pénurie. Nous avons ainsi des hommes exerçant des métiers de soins et de services aux personnes comme des infirmiers, des aides-familiales, des secrétaires, mais aussi des femmes exerçant des métiers scientifiques et techniques ou des métiers liés à l'informatique, comme les développeuses web ou des *webmasters*. Je peux même vous garantir que les femmes exerçant dans les métiers du numérique étaient bien représentées. À Bruxelles, le projet porté par l'ASBL Interface3 a, dans ses missions mêmes, l'objectif de permettre à des femmes d'accéder à des postes qualifiés dans tous les secteurs utilisant ou produisant les technologies de l'information et de la communication.

Outre l'opération «*Girls' day, Boys' day*», je soutiens également d'autres projets favorisant la mixité dans les métiers dits «atypiques», dont celui de l'informatique. Ainsi, dans le cadre de l'appel à projets Alter Egales 2016, dont la thématique était la lutte contre les stéréotypes sexistes, j'ai soutenu le projet de l'association Interface3 de Namur intitulé «*Mon carnet pratique pour plus de mixité dans les métiers de l'informatique*». Son objectif était justement de déstigmatiser les filles exerçant des professions dans le secteur de l'informatique. Ce carnet a été édité à 5 000 exemplaires et envoyé aux écoles secondaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi qu'aux partenaires du secteur de la jeunesse.

Des affiches intitulées «*L'informatique? Et si c'était ton genre?*» ont également été diffusées et sont toujours disponibles pour faire connaître davantage cet outil pédagogique. Toutefois, il est clair que c'est un ouvrage à remettre sans cesse sur le métier, puisqu'il s'agit de transformer et de faire évoluer la mentalité des jeunes et de leur famille. L'orientation n'est en effet pas toujours spontanée et il est important de continuer à sensibiliser et à communiquer sur ce type d'outil.

Mme Lyseline Louvigny (MR). – Je constate, Madame la Ministre, que vous êtes vraiment attentive à cette problématique et aux actions en cours. Je sais qu'une proposition de résolution relative à l'accessibilité des femmes aux métiers du numérique a été déposée par Carine Lecomte et Pierre-Yves Jeholet. Elle se trouve aujourd'hui dans l'arriéré de notre commission. Elle prévoit un plan global et transversal ainsi que plusieurs actions: une campagne de sensibilisation, une étude sur le sujet, le développement d'un mentorat féminin et une politique transversale avec les autres niveaux de pouvoir. Serait-il possible de la sortir de l'arriéré et d'en discuter?

Mme la présidente. – Je vous invite à formuler cette demande lors de l'ordre des travaux, au début de notre prochaine réunion.

2 Ordre des travaux

Mme la présidente. – La question orale de Mme Hélène Ryckmans à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Évaluation du

plan intrafrancophone de lutte contre les violences sexistes et intrafamiliales», est retirée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 16h25.*